



N° 6198  
Reçue le 16.05.2022  
Déclarée recevable  
Président de la Chambre des Députés  
(s.) Fernand Etgen  
Luxembourg, le 17.05.2022

**Monsieur Fernand Etgen**  
**Président de la Chambre**  
**des Députés**

Luxembourg, le 16 mai 2022

Monsieur le Président,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 80 du Règlement de la Chambre des Députés, je souhaite poser une question parlementaire à Monsieur le Ministre de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse.

Dans sa réponse du 9 novembre 2021 à la question parlementaire no 5065, Monsieur le Ministre avait écrit que le conseil national des programmes n'aurait pas encore été instauré. Comme raisons il avait évoqué d'autres priorités ainsi que la situation exceptionnelle de la pandémie.

C'est dans ce contexte que je voudrais poser les questions suivantes Monsieur le Ministre de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse :

- Le conseil national des programmes a-t-il été créé depuis la réponse susmentionnée de Monsieur le Ministre ?
  - Dans l'affirmative, Monsieur le Ministre peut-il me renseigner sur l'état d'avancement de la mise en place de cet organe ?
  - Dans la négative, pour quelle raison l'instauration du conseil national des programmes est-elle toujours retardée et pour quand est-elle enfin prévue ?

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.

Martine Hansen  
Co-présidente du Groupe parlementaire



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de l'Éducation nationale,  
de l'Enfance et de la Jeunesse

**Réponse de Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, Claude Meisch,  
à la question parlementaire n° 6198 de Madame la Députée Martine Hansen**

Le Conseil national des programmes n'a en effet pas encore été instauré et cela pour deux raisons. Premièrement, un processus de consultation très large a été lancé afin de préparer la réforme du plan d'études à l'horizon de l'an 2025. Au vu de la multitude d'acteurs impliqués, les conclusions pouvant être tirées à l'issue de cette consultation permettront de refléter l'opinion d'une grande majorité d'acteurs impliqués.

À cela s'ajoute le fait que le Conseil Supérieur de l'Éducation nationale (CSEN) a pu reprendre ses activités après une interruption prolongée due à la pandémie. Au sein du CSEN des réflexions sont menées quant au fonctionnement futur et des missions de cet organe. En attendant la conclusion de ces réflexions, la mise en place du Conseil national des programmes a été mise en suspens afin de permettre le développement d'une approche participative cohérente.

Luxembourg, le 28 juin 2022

Le Ministre de l'Éducation nationale,  
de l'Enfance et de la Jeunesse

(s.) Claude MEISCH